

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE
LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

ÉTAT CIVIL

Projet phare de l'OIF



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



PHILOSOPHIE DE LA MOBILISATION FRANCOPHONE EN FAVEUR DE L'ÉTAT CIVIL

Selon un rapport de l'UNICEF de 2019, environ **166 millions d'enfants** de moins de 5 ans dans le monde ne disposent pas d'acte de naissance. Or, le droit à l'identité, en particulier l'enregistrement des naissances est le point de départ pour l'exercice et la jouissance de tous les autres droits fondamentaux. L'OIF a placé ce sujet au rang de ses priorités.

L'OIF intervient sur demande de ses États et gouvernements membres.

Les actions de terrain de l'OIF sont définies et mises en oeuvre en complémentarité de celles déployées par les acteurs nationaux et internationaux déjà présents sur le sujet. Au regard des besoins identifiés, l'OIF rassemble autour d'elles les expertises aussi diverses que variées d'autres acteurs de la Francophonie.

« **une approche francophone plus stratégique, plus intégrée et plus inclusive en matière d'état civil** »¹ : Le projet phare vise à rassembler autour de l'OIF les acteurs de la Francophonie, pour mener des actions conjointes et à plus fort impact auprès des populations.

À travers le projet-phare état civil, l'OIF veille à travailler de concert avec les autorités de ses États et gouvernements membres pour les accompagner dans la modernisation de leurs processus d'enregistrements.

Les cibles principales sont prioritairement les enfants dépourvus d'acte d'état civil, en accordant une attention particulière aux **jeunes filles**.

OBJECTIF : soutenir les efforts engagés par les autorités nationales dans la consolidation et la modernisation de leur système d'état civil, pour un enregistrement systématique des naissances dans l'espace francophone.



1. Discours de la Secrétaire générale de la Francophonie, Monaco, le 29/10/2019 (Conseil permanent de la Francophonie)
 2. UNICEF, L'enregistrement des naissances pour chaque enfant d'ici à 2030 : Où en sommes-nous ?, 2019, p.1

2

LA « BOITE À OUTILS » FRANCOPHONE

L'OIF a la capacité de **proposer des projets sur mesure**, adaptés aux besoins identifiés et de **mobiliser** les acteurs de la Francophonie au regard de leurs expertises et savoir-faire respectifs.

La mobilisation de l'OIF est structurée autour de **4 axes d'intervention** :

AXE I

La sensibilisation des populations et acteurs clés dans les processus d'enregistrement des naissances et la conduite d'audiences foraines.

AXE II

Le renforcement des capacités des acteurs de l'état civil.

AXE III

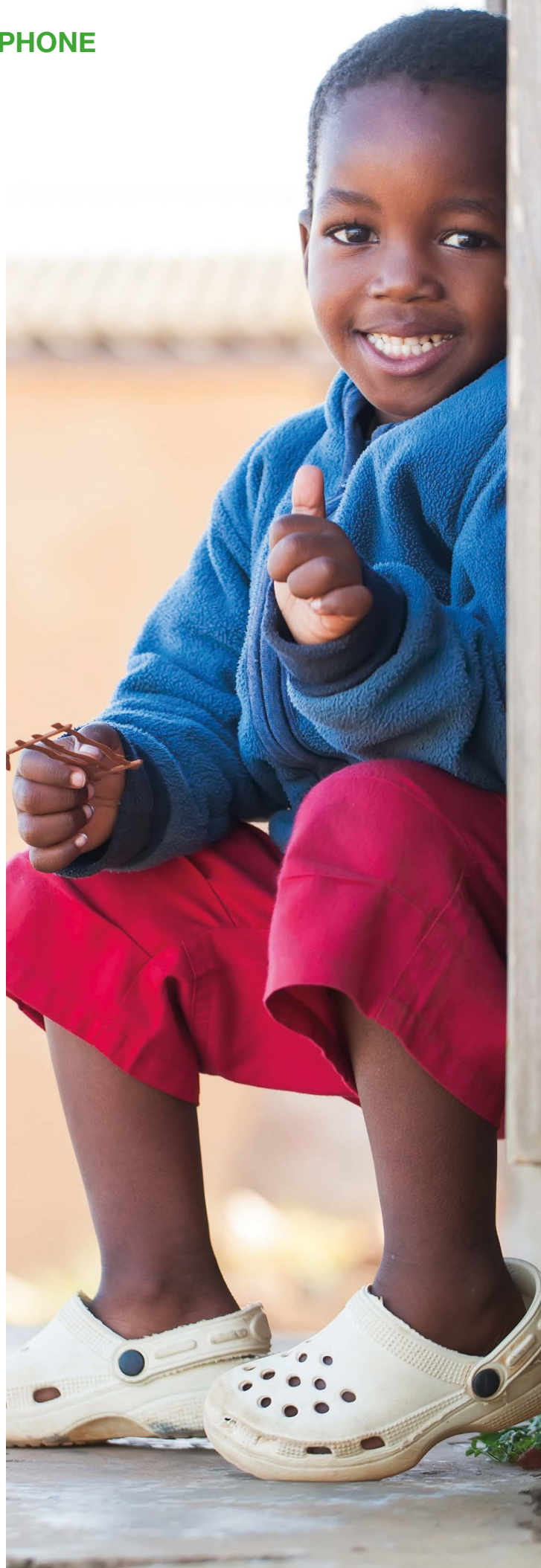
L'accompagnement dans la réforme du dispositif législatif, institutionnel et stratégique en matière d'état civil.

AXE IV

Le plaidoyer de haut niveau auprès des États et gouvernements membres, pour faire de l'état civil une priorité nationale.

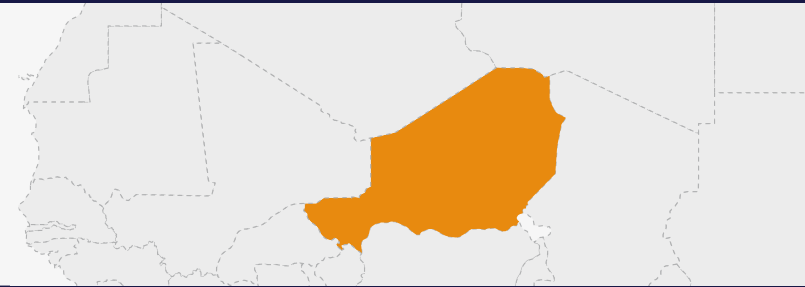
Exemples d'acteurs de la Francophonie qui peuvent être impliqués :

- L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- La Conférence des OING (COING)
- Les 16 réseaux institutionnels de la Francophonie (RIF)





RÉSULTATS DEPUIS 2020 ET PERSPECTIVES



Niger

Depuis 2020, l'OIF est mobilisée dans la région de Zinder au Niger à travers le projet « Pour des enfants francophones reconnus et détenteurs de leur acte d'état civil ».

Partenaires de mise en œuvre : la Direction Régionale de la Province de Zinder (DREC Zinder), la Commission nationale des droits humains du Niger (membre du réseau institutionnel des institutions nationales des droits de l'Homme), la Chambre du Notariat du Niger (membre du réseau institutionnel des notaires), un consortium de 4 organisations de la société civile (dont 2 accréditées à la COING).



Entre 2020 et 2021, les actions de l'OIF et de ses partenaires de mise en œuvre ont conduit à :



131
villages



126
agents de
l'état civil



24 273
actes d'état civil

- **131** villages parcourus pour la sensibilisation des populations ;
- **126** agents de l'état civil formés ;
- **24 273** actes d'état civil délivrés dont plus de 90% à des enfants.



21 000
enfants

En 2022, le projet vise l'enregistrement de plus **21 000 enfants** dépourvus d'état civil **dans 5 communes rurales**.

En 2022, l'OIF accompagne également la Direction générale de l'état civil, des migrations et des réfugiés du Niger (DGEC-MR) dans **l'évaluation de son plan stratégique national pour la modernisation des systèmes d'état civil** (arrivé à termes en 2021), et la définition d'un nouveau plan pour 2023-2027.



Madagascar

En 2021, une action pilote a été lancée dans la Région d'Analamanga.

Cette phase pilote a permis de délivrer **17 000** actes d'état civil dont **90%** à des enfants.



17 000
actes d'état civil



90%
d'enfants

Un projet intégré initié en 2022 ciblera 2 régions du pays et l'enregistrement de plus de **20 000** enfants issus de **30** communes ; en sus de la formation de + de **5000** acteurs de l'état civil et l'accompagnement pour l'élaboration de 2 textes d'application : un décret sur la protection des données personnelles et une circulaire relative à l'état civil.

Guide pratique « Pour la consolidation de l'état civil dans l'espace francophone : enjeux et perspectives pour les acteurs de la Francophonie »

Ce guide est un projet collaboratif, bénéficiant des contributions d'acteurs de la Francophonie institutionnelle : Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Association internationale des Maires francophones (AIMF), Conférence des OING de la Francophonie (COING) et de 10 Réseaux institutionnels de la Francophonie. Il s'inscrit en continuité de celui paru en 2014 « pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles ». Plusieurs activités autour du guide sont prévues en 2022, notamment l'élaboration de **2 nouvelles fiches sur des sujets croisés : état civil/protection des données personnelles et état civil/droits des femmes et filles.**

Ressources utiles :

- Le projet phare «état civil» de l'OIF (insérer le lien suivant sur cette mention : <https://www.francophonie.org/etat-civil-1971>)
- Le deuxième guide pratique «Pour la consolidation de l'état civil dans l'espace francophone : enjeux et perspectives pour les acteurs de la Francophonie», mars 2022 : <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-08/OIF-guide-etat-civil-2022.pdf>
- Le premier guide pratique «Pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles» avril 2014, : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2020-01/oif_guide-pratique_etatcivil-27-11-14.pdf

Contacts

Organisation internationale de la Francophonie
19-21 avenue Bosquet - 75007 Paris, France
Téléphone (33) 1 44 37 33 25
Télécopie (33) 1 45 79 14 98
www.francophonie.org



@OIFrancophonie

Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance
démocratique de l'OIF
Contact.DAPG@francophonie.org